

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du 29 septembre 2020
3. Actes au maire
4. Subventions aux associations
5. DM budget EAU
6. DM budget COMMUNE
7. Révision tarifs communaux pour l'année 2021
8. Convention assistance technique départementale
9. Création poste pour direction centre de loisirs au 01/01/2021
10. Questions diverses

L'an deux mil vingt

Le dix-huit novembre

à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune de FOÉCY (Cher) dûment convoqué le 12 novembre 2020 s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Laure GRENIER RIGNOUX, Maire.

Présents : Stéphane SOUBIE, Nelly ROUER FOURNET, Jean-Louis NADLER, Séverine AGOGUÉ BARLA, Daniel ANGIBAUD, Ludivine JOFFRE, Laurent RIVAUD, Céline BARDE, Michel JACQUET, Marie-France LERASLE, David BOUQUET, Flavien CLAIR et Marie-Laure FOUCHET.

Excusés : Marylène BORDERIOUX, Bianca REVOREDO, Dominique ROBIN et Patricia TÊTENOIRE ;

Absent : Kévin SALLÉ.

Pouvoirs : Mme REVOREDO a donné pouvoir écrit à Mme GRENIER RIGNOUX

M. ROBIN a donné pouvoir écrit à M. NADLER

Mme TÊTENOIRE a donné pouvoir écrit à Mme GRENIER RIGNOUX

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. **Secrétaire de séance** : Marie-Laure FOUCHET est désignée secrétaire de séance.
2. **Procès-verbal** : Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Vu le contexte sanitaire, Madame le Maire propose à l'assemblée de tenir la séance à huis clos.

Après un vote à main levée, les membres présents, décident, à l'unanimité, le huis clos pour la totalité de la séance.

3. ACTES AU MAIRE

Madame le Maire communique les décisions prises dans le cadre de ses délégations ; aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-016/5.4 du 27 mai 2020 donnant à Madame le Maire certaines délégations du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal donne acte à Madame le Maire pour :

Décision n° 2020-096 : IRH, maîtrise d'œuvre pour la conformité du système d'assainissement communal - Avenant n°1 pour un montant de 4 960 € HT.

Décision n° 2020-097 : SBPI, lot 3 cloisonnement, isolation et placo, travaux réhabilitation maison habitation en maison médicale - Avenant n° 1 pour un montant de 2 160 € HT.

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DÉLIBÉRATION N° 2020-099/7.5.2

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'étudier les demandes de subvention, pour l'année 2021, pour les associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Le montant total des subventions est de 5 620,00 Euros.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2021
AMICALE LAÏQUE	300
ASA DES RIVERAINS DE LA CHÉE, DES GRAVOLLES ET DE LA NOUE DE GIVRY	1200
ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHER	320
ASSOCIATION FAMILIALE D'AIDE EN MILIEU RURAL	100
ASSOCIATION SYNDICALE DE LA CHASSE	100
CLUB D'ATHLÉTISME DE FOËCY	500
CLUB SPORTIF DE FOËCY	1000
CLUB DE TIR	200

FOECY OVALE CLUB	1000
JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE CHAROST	100
LA DENTELLIÈRE EN HERBE	100
PRÉVENTION ROUTIÈRE	100
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	100
SECOURS CATHOLIQUE	50
SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT ET DÉVOUEMENT	100
TENNIS DE TABLE	750
UNION CYCLISTE DE FOÉCY	300
UNRPA	300
TOTAL SUBVENTIONS	6 620

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité les subventions telles qu'elles sont présentées ci-dessus.

5. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

DÉLIBÉRATION N° 2020-100/7.1.2

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la décision modificative présentée ci-dessous qui concerne un ajustement des crédits pour les amortissements.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1									
<i>BUDGET EAU</i>									
INVESTISSEMENT									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
31	23	2315	Extension réseau eau	4 835,63		040	2803	Amortissements - frais étude	2 543,38
						040	2818	Amortissements - autres immo	2292,25
<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>				<i>4 835,63</i>	<i>Sous total INVESTISSEMENT</i>				<i>4 835,63</i>
EXPLOITATION									
Dépenses					Recettes				
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	042	6811	Amortissements	4 835,63		70	7064	Locations compteurs	4 835,63
<i>Sous-total EXPLOITATION</i>				<i>4 835,63</i>	<i>Sous-total EXPLOITATION</i>				<i>4 835,63</i>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

6. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2020-101/7.1.2

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la décision modificative présentée ci-dessous et concernant un ajustement des crédits pour l'opération « City Park ».

DECISION MODIFICATIVE N° 1										
<u>BUDGET COMMUNAL</u>										
INVESTISSEMENT										
Dépenses					Recettes					
Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant	
245	21	21538	Réseau pluvial	- 2 797,94						
251	21	2138	City park	2 797,94						
Sous total INVESTISSEMENT				0	Sous total INVESTISSEMENT					

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus.

7. REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Monsieur NADLER suggère de revoir le tarif du repas pour la cantine scolaire qui comporte actuellement un tarif différent pour les enfants de FOËCY et ceux domiciliés hors FOËCY.

Madame le Maire propose de n'appliquer qu'un seul tarif identique pour les enfants de la commune et les enfants extérieurs à la commune qui serait de 2.75 €. En effet, dès l'instant que la scolarisation à FOËCY est acceptée, ces enfants doivent pouvoir bénéficier du tarif commune.

DÉLIBÉRATION N° 2020-102/7.1.8

Stéphane SOUBIE expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- reconduit, sans augmentation, les tarifs communaux tels qu'ils sont présentés dans le document annexé.
- dit que ces tarifs seront en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

ANNEXE TARIFS

TARIFS 2021

RESTAURANT SCOLAIRE

ENFANTS de FOËCY	2.75 €
Commensaux	5.75 €
Stagiaire Conseiller Prud'homal	8.40 €

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

45.00 €

Inscription annuelle

Ce service est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus

DROIT DE PLACE SUR LE MARCHÉ

Étalage de 1 à 5 m ²	2.00 €
Étalage de 6 à 10 m ²	3.00 €
Étalage de 11 à 15 m ²	3.90 €
Étalage de 16 à 25 m ²	4.40 €
Étalage de 26 à 35 m ²	5.00 €
Le m ² supplémentaire	0.85 €
Sans étalage	1.60 €
Stationnement camion vente – déballage	32.00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

redevance pour occupation privative du domaine public pour les terrasses couvertes et closes 12.60 € le m²

TARIFS 2021

SALLE DES FÊTES

FORFAIT NETTOYAGE 160.00 €

24h Particuliers de FOËCY	200.00 €
48h Particuliers de FOËCY	300.00 €
24h Particuliers extérieurs à FOËCY	450.00 €
24h Associations locales	140.00 €
24h Associations extérieures à FOËCY	250.00 €

SALLE DU TEMPLE

FORFAIT NETTOYAGE 110.00 €

24h Particuliers de FOËCY	100.00 €
48h Particuliers de FOËCY	145.00 €
24h Particuliers extérieurs à FOËCY	220.00 €
24h Associations locales	70.00 €
24h Associations extérieures à FOËCY	145.00 €

LOCATIONS DES CHAPITEAUX (installation uniquement sur la commune)

GRAND CHAPITEAU 10X15

Installé uniquement dans le parc de la mairie

Ou dans une enceinte sportive

Particuliers	232.00 €
Associations locales 1 fois par an	gratuit
Associations locales supplément locatif	111.00 €

MOYEN CHAPITEAU 5X12

Particuliers	141.00 €
Associations locales	gratuit

PETIT CHAPITEAU 5X8

Particuliers	141.00 €
Associations locales	gratuit

PAGODE 5X5 + joues

Particuliers	51.00 €
Associations locales	gratuit

LOCATION DE MATÉRIEL

Réservé aux administrés de FOËCY

Tables et chaises forfait 32.00 €

Tables rondes (l'unité) 10.00 €

Usage réservé pour la salle des fêtes

TARIFS 2021

ABONNEMENT BIBLIOTHÈQUE

Abonnement annuel par famille

HABITANTS de FOËCY	5.75 €
Personnes extérieures à FOËCY	6.75 €

SALLE MULTIMÉDIA

Focéens et extérieurs qui travaillent à FOËCY

Abonnement annuel par famille	28.00 €
Impression noir et blanc (la feuille)	0.18 €
Impression couleur (la feuille)	0.20 €

PHOTOCOPIES AUX USAGERS

0.18 € la copie

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « LA GAZETTE »

1/8 ^{ème} de page	84.00 €
¼ de page horizontale	105.00 €
¼ de page verticale	105.00
1/3 de page horizontale	125.00
4 ^{ème} de couverture (le numéro)	293.00
½ page horizontale	293.00
2/3 de page	313.00 €
Une page	525.00

TARIFS 2021

PRIX DE VENTE DE L'EAU

Prix de vente de l'eau au m ³	1.32 €
Prime fixe annuelle	34.50 €

ASSAINISSEMENT

Redevance assainissement par m ³ d'eau consommée	1.65 €
Prime fixe annuelle	40.60 €
Frais de raccordement au réseau d'assainissement	1 500.00 €

FRAIS D'INTERVENTION DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

BRANCHEMENT AU RÉSEAU POTABLE

Main d'œuvre (au prorata du temps passé)	40.00 €/heure
Intervention terrassement/pelleteuse (au prorata du temps passé)	76.00 €/heure

INTERVENTIONS DIVERSES : toutes les interventions qui impliqueront le déplacement du personnel du service EAU & ASSAINISSEMENT seront facturées

Déplacement de compteur, ouverture et fermeture de compteur, Vérification d'un relevé, vérification d'un siphon d'assainissement etc...	40.00 € au prorata du temps passé
--	--------------------------------------

Majoration pour toutes interventions en dehors des heures d'ouvertures du service	20.00 € au prorata du temps passé
---	--------------------------------------

TARIFS 2021

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

CONCESSION 50 ANS

Pleine terre	236.00 €
Cavurne	231.00 €
Case columbarium	482.00 €

CONCESSION 30 ANS

Pleine terre	141.00 €
Cavurne	138.00 €
Case columbarium	316.00 €

CONCESSION 15 ANS

Pleine terre	90.00 €
Cavurne	88.00 €
Case columbarium	174.00 €

TAXES FUNÉRAIRES

Taxe d'inhumation	37.00 €	Taxe dispersion des cendres **	27.00 €
Taxe dépôt d'urne **	57.00 €	Taxe scellement d'urne **	27.00 €

** dès la 1^{ère} urne

CAVEAU PROVISoire (par jour) 21.00 €

8. CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE – RÉSEAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

DÉLIBÉRATION N° 2020-103/9.2

Madame le Maire expose :

Vu la convention d'assistance technique départementale concernant la gestion patrimoniale et performante des réseaux d'adduction d'eau potable ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette convention proposée par le Conseil Départemental du Cher qui met à la disposition des communes qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de la protection de la ressource en eau, une assistance technique départementale ;

Considérant que la collectivité de FOËCY est éligible à l'assistance technique départementale ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention d'assistance technique – réseaux d'adduction d'eau potable qu'elle est présentée ;
- autorise Madame le Maire à la signer.

9. CRÉATION D'UN POSTE POUR LA DIRECTION DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2020-104/4.11

Nelly ROUER FOURNET expose :

Vu le départ à la retraite de l'agent exerçant les fonctions de direction du centre de loisirs municipal au 1^{er} janvier 2021 ;

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'animateur territorial, catégorie B pour assurer les fonctions de direction du centre de loisirs. Cet emploi sera soumis à la condition pour l'agent recruté, d'être titulaire du BP JEPS ou du BAFD.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'animateur territorial pour le recrutement d'un agent ;

7/ Mr NADLER propose de réfléchir sur la facturation de travaux réalisés sur le réseau pluvial chez les particuliers. Il demande également l'étude de la révision des tarifs d'interventions sur le réseau d'eau et d'assainissement comme suit : déplacement forfait 40€/h ou 20€/h et toute ½ heure commencée est payée.

8/ Madame le Maire informe du départ à la retraite de Mme ZULIANI au 1^{er} janvier 2021 mais avec ses congés, elle termine ses fonctions le 25 novembre 2020 au soir.

Madame le Maire propose de lui faire livrer une composition florale de la part du Conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 19h30.*

Suivent les signatures :

Laure GRENIER RIGNOUX

Stéphane SOUBIE

Nelly ROUER FOURNET

Jean-Louis NADLER

Séverine AGOGUÉ BARLA

Daniel ANGIBAUD

Ludivine JOFFRE

Laurent RIVAUD

Céline BARDE

Kévin SALLÉ
absent

Marylène BORDERIOUX
excusée

Michel JACQUET

Marie-France LERASLE

David BOUQUET

Bianca REVOREDO
Pouvoir à L. GRENIER RIGNOUX

Dominique ROBIN
Pouvoir à J.L. NADLER

Patricia TÉTENOIRE
Pouvoir à L. GRENIER RIGNOUX

Flavien CLAIR

Marie-Laure FOUCHET
Secrétaire de séance